

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLERIN

DU LUNDI 31 MAI 2010.

Étaient présents : M. KERDRAON, Maire,
MM. LAIR, BERTHAULT, PEDRON, DUREL, BENIER, FLAGEUL, MESGOUÉZ-
LE GOUARD, ESSEMILAIRE, Adjointes,
MM. COATLEVEN, BURLLOT, LE ROUX, THIERRY, DEL ZOTTO, COLAS,
QUEMERE, LE TIEC, DANIEL, FAISANT, LAPORTE, TAILLEBEAU, DUBOIS,
PIERRE, KERHARDY, RAULT-MAISONNEUVE, Conseillers Municipaux.

I. Ouverture de la séance à 18h10.

II. Contrôle des délégations de vote.

- ✓ Madame Annick GALLE, ayant donné pouvoir à Madame Suzanne LE TIEC (27 mai 2010),
- ✓ Madame Roselyne BERTRAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Didier FLAGEUL (27 mai 2010),
- ✓ Madame Claudine DAGORN, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Marie DUREL (27 mai 2010),
- ✓ Mademoiselle Gwénaëlle BATTAS, ayant donné pouvoir à Monsieur Joseph BURLLOT (31 mai 2010),
- ✓ Madame Marie LE LOUARN ayant donné pouvoir à Monsieur Hubert THIERRY (31 mai 2010)
- ✓ Madame Marie-Annick RICHE, ayant donné pouvoir à Monsieur François ESSEMILAIRE (27 mai 2010),
- ✓ Monsieur Michel URVOY, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie BENIER (31 mai 2010),
- ✓ Monsieur Denis TREMEL, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme KERHARDY (29 mai 2010).

| | | | |
|----------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| Présents : 25 | Pouvoirs : 8 | Absent : 0 | Votants : 33 |
|----------------------|---------------------|-------------------|---------------------|

III. Détermination du quorum.

A la question n° 1 :

Présents : 25 Pouvoirs : 8 Absent : 0 Votants : 32

Monsieur KERDRAON ne prenant pas part au vote du Compte administratif, quitte l'assemblée à 19h10.

De la question n° 2 à la question n° 3 :

Présents : 24 Pouvoirs : 8 Absent : 1 Votants : 32

Retour de Monsieur KERDRAON à 19h15.

De la question n° 4 à la question n° 11 :

Présents : 25 Pouvoirs : 8 Absent : 0 Votants : 33

Monsieur PIERRE quitte la salle à 19h45.

A la question n°12 :

Présents : 24 Pouvoirs : 8 Absent : 1 Votants : 32

Retour de Monsieur PIERRE à 19h47.

De la question n° 13 à la question n° 21 :

Présents : 25 Pouvoirs : 8 Absent : 0 Votants : 33

Monsieur BURLLOT quitte la salle à 20h25.

A la question n° 22 :

Présents : 24 Pouvoirs : 8 Absent : 1 Votants : 32

Retour de Monsieur BURLLOT à 20h28.
Sortie de Monsieur THIERRY au même instant.

A la question n° 23 :

Présents : 24 Pouvoirs : 7 Absent : 1 Votants : 31

Retour de Monsieur THIERRY à 20h33.

De la question n° 24 à la question n° 26 :

Présents : 25 Pouvoirs : 8 Absent : 0 Votants : 33

IV. Mise aux voix des procès verbaux des précédentes séances.

Séance du 9 avril 2010 : Les membres de l'opposition précisent qu'ils ne sont pas en mesure d'approuver le procès verbal car ils n'avaient pas participé à cette séance. Par ailleurs, aucune remarque n'est formulée. Le procès verbal est approuvé.

Séance du 26 avril 2010 : Aucune remarque n'est formulée. Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

V. Désignation du secrétaire de séance.

Madame Suzanne LE TIEC est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance, Madame DUBOIS introduit la demande d'un auditeur présent dans l'assemblée, qui souhaite solliciter auprès de Monsieur le Maire une suspension de séance afin d'exposer leur position quant à l'introduction de la technologie WIMAX sur le territoire communal.

Monsieur KERDRAON rejette la demande aux motifs que :

- a) Le collectif opposé au projet a déjà bénéficié d'une suspension de séance lors d'un précédent conseil, afin d'exposer ses arguments. Cette mesure est exceptionnelle.
- b) Le collectif a par ailleurs pu s'exprimer largement au travers de la presse locale.
- c) Enfin, Monsieur KERDRAON précise que les représentants ont encore aujourd'hui l'occasion de s'exprimer par l'intermédiaire de leur présence et des pancartes affichées.

Délibération n° 1 : Désignation du Président de Séance – Vote des Comptes Administratifs 2009.

Monsieur LAIR ne prenant pas part au vote conformément à l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

de désigner Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire, en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, Président de séance pour l'approbation des Comptes Administratifs 2009.

Délibération n° 2 : Vote des Comptes Administratifs 2009.

Monsieur KERDRAON, Maire, remercie Monsieur LAIR ainsi que l'ensemble des services ayant œuvré pour réaliser cette présentation et se retire au moment du vote, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 26 Voix contre 6 Abstentions

- de donner acte de la présentation du Compte Administratif 2009 à Monsieur KERDRAON, Maire,
- de constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, la conformité de la comptabilité tenue par l'ordonnateur à celle tenue par le comptable,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser qui seront intégrés à l'exercice budgétaire 2010 par décision modificative,
- et d'approuver le Compte Administratif 2009 du budget principal et des budgets annexes.

Délibération n° 3 : Approbation des comptes de gestion 2009.

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

d'adopter le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Délibération n° 4 : Affectation des résultats 2009.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 6 Abstentions

d'affecter les résultats 2009 pour le budget principal et les budgets annexes de la façon suivante :

Budget Principal

| | |
|---|----------------------|
| Résultat de fonctionnement | 3 010 712.65 €uros |
| Résultat d'investissement (y compris les restes à réaliser) | - 1 156 222.17 €uros |
| Montant du résultat de fonctionnement affecté en investissement (compte 1068) | 2 394 712.65 €uros |
| Montant du résultat de fonctionnement reporté en section de fonctionnement (compte 002) | 616 000.00 €uros |

Budget Eau

| | |
|---|-------------------|
| Résultat de fonctionnement | 198 256.85 €uros |
| Résultat d'investissement (y compris les restes à réaliser) | -152 950.11 €uros |
| Montant du résultat de fonctionnement affecté en investissement (compte 1068) | 198 256.85 €uros |

Budget Assainissement

| | |
|---|-------------------|
| Résultat de fonctionnement | 156 859.83 €uros |
| Résultat d'investissement (y compris les restes à réaliser) | - 91 590.21 €uros |
| Montant du résultat de fonctionnement affecté en investissement | 156 859.83 €uros |

Budget ZAC

| | |
|---|--------------------|
| Résultat d'investissement (y compris les restes à réaliser) | - 336 483.51 €uros |
| Pas d'affectation. | |

| | BUDGET VILLE | BUDGET EAU | BUDGET ASSAINIS. | BUDGET ZAC | BUDGETS CONSOLIDES |
|--|--------------|------------|------------------|------------|--------------------|
|--|--------------|------------|------------------|------------|--------------------|

| | | | | | |
|---|---------------------|-------------------|-------------------|--|---------------------|
| recettes de fonctionnement (titres émis) | 17 538 292.53 | 307 678.64 | 661 052.49 | | 18 507 023.66 |
| dépenses de fonctionnement (mandats émis) | 15 027 579.88 | 109 421.79 | 504 192.66 | | 15 641 194.33 |
| Excédent / Déficit de Fonctionnement 2008 | 500 000.00 | 0,00 | 0,00 | | 500 000.00 |
| résultat net de fonctionnement | 3 010 712.65 | 198 256.85 | 156 859.83 | | 3 365 829.33 |

| | | | | | |
|---|-----------------------|---------------------|--------------------|---------------------|-----------------------|
| recettes d'investissement (titres émis) | 6 969 453.39 | 224 540.40 | 188 618.93 | 23 535.62 | 7 406 148.34 |
| dépenses d'investissement (mandats émis) | 7 045 275.68 | 175 935.78 | 318 031.92 | 109 612.78 | 7 648 856.16 |
| Excédent / Déficit d'investissement 2008 | 236 559.38 | - 123 791.12 | 71 950.85 | - 250 406.35 | - 65 687.24 |
| restes à réaliser en dépenses d'investissement | 1 316 959.26 | 77 763.61 | 34 128.07 | | 1 428 850.94 |
| restes à réaliser en recettes d'investissement | | | | | |
| Besoin net de Financement de la section d'investissement | - 1 156 222.17 | - 152 950.11 | - 91 590.21 | - 336 483.51 | - 1 737 246.00 |

| | | | | | |
|-----------------------------|---------------------|------------------|------------------|---------------------|---------------------|
| Solde net de clôture | 1 854 490.48 | 45 306.74 | 65 269.62 | - 336 483.51 | 1 628 583.33 |
|-----------------------------|---------------------|------------------|------------------|---------------------|---------------------|

| | | | | | |
|---|---------------------|-------------------|-------------------|--|--|
| AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE 1068 : | 2 394 712.65 | 198 256.85 | 156 859.83 | | |
|---|---------------------|-------------------|-------------------|--|--|

Délibération n° 5 : Ajustement de la provision pour risques financiers.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 6 Abstentions

d'ajuster le montant de la provision pour risques financiers constituée en 2009 pour le non recouvrement des titres émis à l'encontre de Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor (anciennement CABRI) à hauteur des titres de recettes émis sur 2009, soit 70 250 €uros et précise que les crédits budgétaires sont prévus dans la décision modificative n° 2010-02 du budget principal.

Délibération n° 6 : Provision pour risques et charges exceptionnels.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 6 Abstentions

de constituer une provision afin d'apurer le déficit du budget annexe de la ZAC à l'horizon 2013, de l'étaler sur les exercices 2010, 2011 et 2012. et certifie que les crédits pour l'exercice 2010 sont inscrits dans la décision modificative n° 2010-02.

Délibération n° 7 : Ajustement de l'autorisation de programme « Aménagement de la Place Kennedy à Saint-Laurent ».

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

d'ajuster les crédits de paiement de l'opération n° 20090016 intitulée « Aménagement de la place Kennedy à Saint-Laurent » comme suit :

| N° de l'AP | Libellé | Délibération de création | Montant initial de l'AP | CP prévus pour 2010 | Ajustement CP 2010 |
|------------|---|--------------------------|-------------------------|---------------------|--------------------|
| 20090016 | Aménagement de la place Kennedy à Saint-Laurent | 26/01/2009 | 400 000 € | 100 000 € | + 50 000 € |

et certifie que les crédits pour l'exercice 2010 sont inscrits dans la décision modificative n° 2010-02.

Délibération n° 8 : Ajustement de l'autorisation de programme « Aménagement de l'avenue du Général De Gaulle ».

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

d'ajuster les crédits de paiement de l'opération n° 20090017 intitulée « Aménagement de l'avenue du Général De Gaulle » comme suit :

| N° de l'AP | Libellé | Délibération de création | Montant initial de l'AP | CP prévus pour 2010 | Ajustement CP 2010 |
|------------|--|--------------------------|-------------------------|---------------------|--------------------|
| 20090017 | Aménagement de l'avenue du Général De Gaulle | 12/10/2009 | 200 000 € | 20 000 € | + 15 000 € |

et certifie que les crédits pour l'exercice 2010 sont inscrits dans la décision modificative n° 2010-02.

Délibération n° 9 : Décision modificative n° 2010-02 au budget principal.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'Administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 6 Abstentions

de modifier le Budget Principal par décision modificative n° 2010-02 et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et de la ZAC par décision modificative n° 2010-01, tels que présentés ci-dessous :

1 - BUDGET PRINCIPAL :

INTEGRATION DES RESTES A REALISER 2009 EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Chapitre N° opération | Libellé | Montant restes à réaliser 2009 en Euros |
|--------------------------|----------------------------------|---|
| 204 | subventions d'équipement versées | 178 809.64 |
| 21 | « immobilisations corporelles | 1 789.22 |
| 23 | travaux en cours | 43 665.33 |
| 20020001 | Complexe culturel le CAP | 1 555.00 |
| 20030001 | Extension Pré-Palais | 3 423.46 |
| 20060002 | Opération toitures | 100 902.70 |
| 20070002 | rue de la Cornardière | 5 450.10 |
| 20090001 | programme de voirie 2009 | 132 528.25 |
| 20090002 | travaux de sécurité | 1 542.28 |
| 20090003 | équipement des services | 63 425.34 |
| 20090004 | Bateaux | 10 601.08 |
| 20090005 | travaux de bâtiments | 77 116.16 |
| 20090006 | travaux espaces verts | 17 178.25 |
| 20090007 | Agenda 21 | 2 156.81 |
| 20090008 | travaux de réseaux | 124 814.85 |

| | | |
|--------------|------------------------------------|---------------------|
| 20090013 | Place Balavenne | 19 761.22 |
| 20090014 | aménagement quartier du Sépulcre | 51 086.37 |
| 20090015 | aménagement les Hauts des Rosaires | 66 111.77 |
| 20090016 | aménagement quartier Saint-Laurent | 240 851.21 |
| 20090017 | avenue du Général de Gaulle | 174 190.22 |
| TOTAL | | 1 316 959.26 |

INSCRIPTION DE NOUVEAUX CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

| <u>Chap / N° opération</u> | <u>Libellé</u> | <u>Montant inscriptions</u> | |
|--|--|-----------------------------|-----------------|
| | | <u>Dépenses</u> | <u>Recettes</u> |
| Intégration des restes à réaliser (cf tableau ci-dessus) | | 1 316 959.26 | |
| 040 | Travaux en régie | 150 000 | |
| 20090016 | Aménagement quartier de Saint-Laurent | 50 000 | |
| 20090017 | Aménagement avenue du Général de Gaulle | 15 000 | |
| 20100001 | Programme voirie 2010 | - 80 000 | |
| | Equipement des services : | | |
| 20100003 | <ul style="list-style-type: none"> - Site Internet 5 000 € - Colonne d'affichage CAP 13 000 € - Véhicule de transport 6 000 € - Logiciels et matériels informatiques 132 000 € - Coffre fort 2 300 € - Mobilier école de Port Horel 1 800 € - Matériels divers (défibrillateurs, illuminations de Noël, matériels voirie et bâtiments, aires de jeux...) 85 500 € - Récupération eau de pluie stade Marcel Gouédard – 15 000 € - Monuments aux Disparus et aux Péris en mer à la pointe du Roselier 3 500 € - Acquisition sanitaires 150 000 € | 384 100 | |
| 20100004 | Bateaux | 30 200 | |
| 20100005 | Travaux bâtiments communaux <ul style="list-style-type: none"> - Travaux (transfert en fonctionnement pour travaux en régie) - 50 000 € - Travaux divers bâtiments (transfert moins value programme voirie 2010) + 80 000 € | 30 000 | |
| 20100008 | Travaux sur réseaux : <ul style="list-style-type: none"> - éclairage public 175 000 € - eau pluviale 8 000 € | 183 000 | |
| 20100009 | Travaux catastrophes naturelles | 100 000 | |
| 20100014 | Etude globale des Rosaires | 25 000 | |
| 001 | Résultat d'investissement reporté | | 160 738 |
| 024 | Produits de cessions d'immobilisations (bateaux CNP, camions bennes, tracteur) | | 42 000 |
| 10 | Excédent de fonctionnement capitalisé | | 2 394 713 |
| 13 | Subventions d'investissement : | | 22 700 |

| | | | |
|----|--|---------------------|---------------------|
| | - Subvention Département pour travaux sécurisation GR34 rue Port Martin 11 700 € | | |
| | - Subvention Département entretien collège 2 000 € | | |
| | - Subvention Département équipement informatique écoles 3 700 € | | |
| | - Subvention CAF pour Centre Social 5 300 € | | |
| 16 | Emprunt prévisionnel d'équilibre | | - 415 891.74 |
| | TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | 2 204 259.26 | 2 204 259.26 |

INSCRIPTION DE NOUVEAUX CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Chap | Nature | Libellé | Montant inscriptions nouvelles | |
|------|--------|--|--------------------------------|----------------|
| | | | Dépenses | Recettes |
| 011 | 60632 | Equipelement pour sauveteurs secouristes du travail | 3 500 | |
| 011 | 60633 | Signalisation horizontale et verticale et fournitures espaces verts | 33 000 | |
| 011 | 6067 | Fournitures scolaires | 3 100 | |
| 011 | 6068 | Fournitures pour travaux en régie | 75 000 | |
| 011 | 6068 | Achat drapeaux CAP | 1 800 | |
| 011 | 6068 | | - 400 | |
| 011 | 61558 | Entretien des agrès salle de gymnastique | 3 400 | |
| 011 | 6156 | Contrat assistance logiciel Gestion Financière et Ressources Humaines | 11 000 | |
| 011 | 6184 | Versement à des organismes de formation | 2 500 | |
| 011 | 6188 | Reprises de concessions cimetière de Saint-Laurent | 12 500 | |
| 011 | 6188 | Prestations Cap Sport | 2 900 | |
| 011 | 6226 | Honoraires avocat pour contentieux RH | 2 000 | |
| 011 | 6232 | Dépenses fêtes et cérémonies (prestation Jazz au CAP et protocole) | 5 100 | |
| 011 | 6238 | Accueil délégations de Wronki | 10 000 | |
| 011 | 6255 | Indemnité de changement de résidence | 2 600 | |
| 011 | 6257 | Réceptions | 3 000 | |
| 012 | 6218 | Rémunérations personnels de remplacement | 102 100 | |
| 012 | 6555 | Contributions au CNFPT | 700 | |
| 65 | | Subvention au Centre Social | 21 000 | |
| 68 | 6865 | Ajustement provision pour émission titres de recettes Saint-Brieuc Agglomération | 70 500 | |
| 68 | 6875 | Provision pour déficit de la ZAC (étalement sur 3 ans) | 500 000 | |
| | 002 | Résultat de fonctionnement reporté | | 616 000 |
| 042 | 722 | Travaux en régie | | 150 000 |
| 013 | 6419 | Remboursement sur rémunérations du personnel | | 68 000 |
| 74 | 747 | Subventions Fête maritime du Légué et action de sensibilisation à la sécurité routière | | 3 300 |
| 77 | 7788 | Indemnité d'assurance pour sinistre sur nacelle | | 28 000 |
| | | TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT | 865 300 | 865 300 |

2 - BUDGET ASSAINISSEMENT :

INSCRIPTION DE NOUVEAUX CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

| Chap / N° opération | Libellé | Montant inscriptions | |
|------------------------|---------------------------------------|----------------------|------------------|
| | | Dépenses | Recettes |
| 23 | Intégration des restes à réaliser | 34 128.07 | |
| 001 | Résultat d'investissement reporté | 57 462.14 | |
| 10 | Excédent de fonctionnement capitalisé | | 156 859.83 |
| 16 | Emprunt prévisionnel d'équilibre | | - 65 269.62 |
| | TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | 91 590.21 | 91 590.21 |

3 - BUDGET EAU :

INSCRIPTION DE NOUVEAUX CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

| Chap / N° opération | Libellé | Montant inscriptions | |
|------------------------|---------------------------------------|----------------------|-------------------|
| | | Dépenses | Recettes |
| 23 | Intégration des restes à réaliser | 77 763.61 | |
| 23 | Travaux en cours | 45 306.74 | |
| 001 | Résultat d'investissement reporté | 75 186.50 | |
| 10 | Excédent de fonctionnement capitalisé | | 198 256.85 |
| | TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | 198 256.85 | 198 256.85 |

4 - BUDGET ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE :

INSCRIPTION DE NOUVEAUX CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

| Chap / N° opération | Libellé | Montant inscriptions | |
|------------------------|---------------------------------------|----------------------|-------------------|
| | | Dépenses | Recettes |
| 23 | Travaux éclairage public | 12 000.00 | |
| 001 | Résultat d'investissement reporté | 336 483.51 | |
| 16 | Emprunt | | 336 483.51 |
| 21 | Vente terrain | | 12 000.00 |
| | TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | 348 483.51 | 348 483.51 |

Délibération n° 10 : Adhésion 2010 au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

d'autoriser Monsieur le Maire à verser au Comité National d'Action Sociale (CNAS) la cotisation au titre de l'année 2010 d'un montant de 54 429,76 euros et précise que les dépenses sont inscrites au budget principal de l'exercice en cours.

Délibération n° 11 : Suppression de la redevance antenne communautaire.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

de supprimer à compter du 1^{er} janvier 2011 la redevance de l'antenne communautaire dans le secteur de la ZAC.

Délibération n° 12 : Subventions aux associations.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture et du sport, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations ou organismes mentionnés ci-dessous pour les montants indiqués dans le tableau au titre de l'année 2010.

| | |
|--|--------------------|
| Amicale des Employés Communaux – Subvention ordinaire | 9 750.00 € |
| Ar Redadeg – Course-relais « Redadeg 2010 » | 600.00 € |
| Association des Habitants de la Ville Crohen – Fresque peinte | 150.00 € |
| Association HandiChiens | 110.00 € |
| | 10 610.00 € |

et précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 13 : Cession de véhicule.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le certificat administratif à intervenir, acceptant la vente ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Délibération n° 14 : Cession de matériel.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le certificat administratif à intervenir, acceptant la vente ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Délibération n° 15 : Surveillance des plages – saison 2010. Convention Ville / SDIS 22

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

d'approuver la convention annuelle liant la Ville de Plérin et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout autre document s'y rapportant et précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 16 : Programme d'effacement des réseaux impasse Châtel Renault.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux, de l'eau et de l'assainissement, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

d'approuver le projet d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public de l'impasse Châtel Renault, d'engager les montants correspondants selon les estimations fournies par le Syndicat Départemental d'Electricité et précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 17 : Programme d'effacement des réseaux quai Chanoine Guinard.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux, de l'eau et de l'assainissement, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

d'approuver le projet d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public le long du quai Chanoine Guinard, d'engager les montants correspondants selon les estimations fournies par le Syndicat Départemental d'Electricité et précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 18 : Réfection de l'éclairage public rue Villiers de l'Isle Adam.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux, de l'eau et de l'assainissement, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

d'approuver le projet de réfection d'éclairage public de la rue Villiers de l'Isle Adam, d'engager les montants correspondants selon les estimations fournies par le Syndicat Départemental d'Electricité et précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 19 : Convention d'intervention pour les aménagements et l'entretien des sentiers du schéma directeur « Baie Grandeur Nature » avec Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux, de l'eau et de l'assainissement, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

d'adopter l'axe 1 « les Chemins » du Schéma Directeur « Baie Grandeur Nature », et les tracés concernant Plérin selon la carte présentée en séance et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention avec Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor et ses éventuels avenants, et tout autre document s'y rapportant.

Délibération n° 20 : Déclaration d'occupation du domaine public routier communal pour les installations Flag Télécom. Redevance pour occupation du domaine communal. Modification.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux, de l'eau et de l'assainissement, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

d'instaurer une redevance pour occupation du domaine public routier communal sur la base du montant maximum fixé par le décret n° 2005-1676 ; le montant de la redevance serait ainsi de 818,50 € pour l'année 2010, révisable chaque année selon la valeur de l'indice général des Travaux Publics en vigueur et d'annuler la délibération en date du 26 avril 2010 compte tenu de la modification portant sur le linéaire.

Délibération n° 21 : Redevance pour occupation du domaine public routier communal pour les installations Armor Connectic.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux, de l'eau et de l'assainissement, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

d'instaurer une redevance pour occupation du domaine public routier communal sur la base du montant maximum fixé par le Décret n° 2005-1676. Le montant de la redevance serait ainsi de 594,44 € pour le réseau souterrain et 336,70 € pour les chambres soit une somme annuelle de 931,14 € révisée chaque année selon la valeur de l'indice général des Travaux Publics en vigueur.

Délibération n° 22 : Hameau de la Charpenterie. Incorporation dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

d'acquérir gratuitement les parcelles référencées ci-dessous:

| Référence cadastrale | Superficie | Propriétaire |
|----------------------|--------------------|---|
| G - 1672 | 15 m ² | SARL « Le Champ des Chênes » 11 B rue de la Charpenterie 22190 PLÉRIN |
| G - 1673 | 492 m ² | |
| G - 1675 | 339 m ² | |
| G - 1676 | 50 m ² | |

d'incorporer les parcelles susmentionnées dans le domaine public communal, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document se rapportant à cet acte et précise que les frais d'acte de cession seront à la charge de la commune.

Délibération n° 23 : Aménagement d'une aire de stationnement rue du Roselier. Acquisition de terrain.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, décide par :

Voix pour 31 Voix contre Abstentions

d'acquérir, au prix de 2 €uros net le mètre carré, un terrain d'une superficie d'environ 1 400 m² (à préciser par document d'arpentage), provenant de la parcelle cadastrée AH – 521 d'une contenance de 2 323 m² appartenant aux Consorts PONTAIS, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le compromis et l'acte de vente ainsi que tous documents relatifs à la division et au transfert de propriété, et précise que l'édification d'une clôture en limite de la propriété des Consorts PONTAIS, ainsi que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de la commune, les crédits étant prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 24 : Projet d'aménagement de l'échangeur du Sépulcre.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, décide par :

Voix pour 27 Voix contre Abstentions 6

d'approuver le projet d'aménagement de l'échangeur du Sépulcre.

Délibération n° 25 : Autorisation d'ester en justice . Contentieux opposant la Commune de Plérin à Madame VANNEL. Régularisation.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à ester en justice dans l'affaire opposant la commune de Plérin à Madame VANNEL, et de désigner Maître LAHALLE ou l'un de ses collaborateurs de la SCP DRUAIS - MICHEL - LAHALLE pour défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire précitée.

Note d'information n° 26 : Contentieux en cours.

Les membres de l'opposition avaient émis le souhait lors de la précédente séance du Conseil Municipal, de disposer d'informations relatives aux contentieux pour lesquels la commune est défendue.

Certaines de ces affaires n'étant pas instruites ou pas abouties à ce jour, Monsieur KERDRAON, Maire, demande à l'assemblée la possibilité de tenir la séance à huis clos.

L'assemblée approuve à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos pour cette dernière question. Les auditeurs sont alors priés de quitter la salle.

A l'issue de cette présentation, l'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 21heures.

Monsieur R. KERDRAON

Sénateur des Côtes d'Armor
Maire de Plérin-sur-Mer